

## Investissements chinois en Afrique : conditions de travail et relations professionnelles<sup>1</sup>

Anthony Yaw Baah et Herbert Jauch<sup>2</sup>

**Davantage que leurs consœurs étrangères ou locales, les compagnies chinoises méconnaissent les droits élémentaires des travailleurs africains et font preuve d'une franche hostilité vis-à-vis des syndicats. Affaiblis par vingt années de restructuration économique, ces derniers peinent à contenir les assauts de ces employeurs « émergents ». Un certain nombre d'actions collectives originales et combatives montrent cependant la voie à suivre.**

Pendant les années 1980, les relations entre la Chine et l'Afrique sont passées du soutien politique et financier à une coopération économique pragmatique, visant « *la réalisation de bénéfices mutuels* » (Zhinbiao, 2007 ; Prah, 2007). En 1989, on comptait trente-trois projets « sino-africains » conjoints en Afrique pour une valeur totale de 1,7 milliard de dollars. Et le nombre de projets financés par les Chinois est resté relativement faible durant les années 1990 – il s'élevait à cinquante par an seulement pour tout le continent à la fin de la décennie. Depuis le premier Forum sur la coopération sino-africaine (Focac) en 2000, la part de la Chine dans les investissements et le commerce en Afrique a cependant considérablement augmenté.

---

1. Article synthèse du chapitre 2 du rapport *Chinese Investments in Africa: A Labour Perspective*, African Labour Research Network, 2009.

2. Respectivement secrétaire général adjoint du Ghana Trades Union Congress (TUC) et directeur de recherche et de formation au Namibia's Labour Resource and Research Institute (LARRI).

### **Investissements chinois et structures des échanges**

Dans le cadre de sa stratégie « *Go Abroad* », la Chine a mis sur pied des « centres de promotion du commerce et de l'investissement » dans de nombreux pays africains, comme l'Égypte, le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, la Zambie, la Tanzanie, le Gabon, le Cameroun, le Mozambique et le Kenya. La Chine a également signé des accords de promotion des investissements avec plus de vingt pays du continent. En 2004, les investisseurs chinois étaient présents dans quarante-neuf pays africains pour un montant total de 1,2 milliard de dollars, principalement dans des « co-entreprises » (*joint ventures*) des secteurs minier, pétrolier, agricole, manufacturier, commercial, des télécommunications, de l'industrie électronique, du textile, des transports, de la construction et des travaux publics. La plupart des investissements se concentrent en Afrique du Sud, en Algérie, au Soudan, au Nigeria, en Zambie et en Angola. En 2008, plus de 800 grandes entreprises chinoises avaient pris pied en Afrique (Berndsen & Pennington, 2008).

Au-delà des projets d'infrastructure, la Chine a aussi beaucoup investi dans le développement humain en Afrique. À la fin de l'année 2004, le « Fonds de développement des ressources humaines en Afrique » avait déjà assuré la formation de près de 10 000 Africains. Plus de 15 000 bourses ont été offertes à cinquante-deux pays africains en 2005. Et plus de 600 enseignants ont reçu une assistance technique. En ce qui concerne les soins de santé, 1 500 médecins chinois ont travaillé en Afrique. Lors du FOCAC de 2006, la Chine s'est engagée à former 15 000 Africains, à envoyer cent experts agricoles, à construire soixante hôpitaux, à fournir des médicaments contre la malaria, à construire cent écoles et à augmenter le nombre de bourses permettant à des étudiants africains d'étudier en Chine.

Les dirigeants chinois comme africains semblent pleinement convaincus des bénéfices mutuels que leurs pays tirent de cette coopération. Tandis que l'Afrique bénéficie du développement d'infrastructures de long terme, la Chine jouit d'un accès au pétrole et aux nombreuses ressources naturelles du continent, ce qui lui permet d'alimenter son secteur industriel en plein essor. L'intérêt de la Chine pour l'Afrique a aussi une dimension géopolitique, mais cet aspect des relations sino-africaines attire moins l'attention qu'à l'époque de la guerre froide. Malgré les craintes exprimées par nombre d'observateurs critiques quant à la « diplomatie du pétrole » chinoise et à la mauvaise influence que la Chine pourrait avoir sur

la gouvernance démocratique sur le continent, à travers son soutien économique à des régimes répressifs, tout indique que les relations sino-africaines continueront à se renforcer dans l'avenir proche. C'est en tout cas ce que montrent la croissance rapide des investissements chinois dans presque tous les pays d'Afrique et le rythme auquel les échanges commerciaux se développent depuis 2000.

### **Commerce entre la Chine et l'Afrique**

Durant les années 1990, le commerce sino-africain est demeuré insignifiant par rapport aux échanges entre la Chine et les pays industrialisés. En 1994 par exemple, le volume de ce commerce était évalué à 3 milliards de dollars (Zhibiao, 2007). Mais, à l'instar des flux d'investissement, la croissance des échanges commerciaux s'est brutalement accélérée depuis le tournant du millénaire. Sa valeur a quintuplé en seulement cinq ans, bondissant de 10,8 milliards de dollars en 2001 à presque 40 milliards en 2005 (Zhibiao, 2007), puis à 50 milliards en 2006 (Naidu, 2007). Les parts de marché de la Chine en Afrique sont passées de plus ou moins 3% dans les années 1990 à 11% en 2007. La Chine est devenue le deuxième partenaire commercial de l'Afrique, après l'Union européenne, les transactions sino-africaines étant désormais évaluées en 2008 à 106,8 milliards de dollars, dépassant de peu celles avec les États-Unis (104,9 milliards de dollars).

À l'exception de l'Afrique du Sud, les principaux partenaires africains de la Chine sont des pays producteurs de pétrole, notamment le Nigeria, le Soudan, l'Algérie, l'Angola et la Guinée Équatoriale. Ensemble, ces pays représentent plus de 70% des relations commerciales sino-africaines. La Chine importe environ le quart de son pétrole d'Afrique, essentiellement du Soudan, d'Angola, du Nigeria, de la Guinée Équatoriale, d'Algérie, du Tchad et du Gabon.

Ces vingt dernières années, la croissance économique de la Chine a fait bondir sa demande en pétrole à des niveaux sans précédents. En 2003, la Chine a supplanté le Japon à la deuxième place des plus grands consommateurs de pétrole, juste derrière les États-Unis. Entre 1995 et 2005, la consommation chinoise de pétrole a doublé pour atteindre les 6,8 millions de barils par jour. On s'attend à ce que, d'ici 2025, les importations chinoises s'élèvent à 13 millions de barils par jour (Taylor, 2007), et qu'elles dépassent celles des États-Unis en 2030. Comme le signale très justement Taylor (2007), la quête de sécurité énergétique des Chinois est plus

que la manifestation de leur dépendance externe au pétrole : « *c'est un axe stratégique du développement chinois dans son ensemble* ». On comprend donc l'intérêt grandissant de la Chine pour les ressources pétrolières africaines.

Cette augmentation du commerce sino-africain s'accompagne souvent d'un déséquilibre commercial à l'avantage de la Chine. C'est notamment le cas pour l'Afrique du Sud et le Nigeria, qui présentent respectivement un déficit commercial vis-à-vis de la Chine de 4 milliards et de 1,7 milliard de dollars. Cette situation s'explique par la structure asymétrique des échanges sino-africains. La Chine importe essentiellement des matières premières (pétrole, minerais, bois) et exporte des produits manufacturés à haute valeur ajoutée : machines et équipements, automobiles, vélomoteurs, produits électroménagers, informatique, textile.

#### **Caractéristiques des investissements chinois en Afrique**

Premier élément saillant : l'intérêt de la Chine pour l'Afrique est principalement guidé par la quête de pétrole et de ressources naturelles pour alimenter l'essor de ses industries (Taylor, 2007). La nature et la destination de ses investissements et transactions commerciales confirment cette idée. Pham (2006) et Konings (2007) rapportent que la Chine a signé plus de quarante accords de prospection et de production pétrolière avec des gouvernements africains. Au-delà du pétrole, c'est l'ensemble des matières premières africaines que la Chine convoite. Elle est effectivement grande consommatrice de zinc, de nickel, de cuivre, d'aluminium, ainsi que de bois exotiques. Les importations chinoises de bois africain ont triplé depuis 1993 et comptent pour 13% des exportations, en provenance principalement du Cameroun, du Congo, de la Guinée Équatoriale, du Gabon et du Liberia. Plusieurs voix critiques accusent les compagnies chinoises de faire des affaires avec des entreprises forestières illégales ayant des pratiques non durables. Le bois exporté illégalement du Gabon vers la Chine pourrait représenter jusqu'à 70% de l'ensemble des exportations gabonaises de bois (Butler, 2005; Konings, 2007; Chan-Fishel, 2007).

Les entreprises chinoises ont également pénétré les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Les investisseurs chinois disposent déjà de vastes étendues de terres en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Des *joint-ventures* ont été créées au Gabon afin de transformer les produits de la pêche des chalutiers industriels

chinois (Konings, 2007). Au Mozambique, des entreprises chinoises s'investissent dans les secteurs du conditionnement du soja et de la production de crevettes (Kaplinsky *et al.*, 2007).

Si cette tendance devait se poursuivre hors de tout contrôle, on peut craindre que la Chine et son secteur industriel en pleine expansion n'épuisent les ressources naturelles africaines. Ressources qui pourraient pourtant servir de base à l'industrialisation et au développement de l'Afrique elle-même à l'avenir, lorsque les Africains disposeront des technologies pour les transformer et donc les valoriser.

Deuxième aspect clé de la coopération Chine-Afrique : le lien très fort qui existe entre les objectifs de la politique extérieure du gouvernement chinois et les investissements réalisés en Afrique. Contrairement à leurs consœurs occidentales, la plupart des entreprises chinoises présentes en Afrique sont soit publiques, soit fortement financées par le gouvernement chinois. Les investissements sont donc intimement liés aux intérêts de la Chine en Afrique. Le Forum de 2006 à Pékin, où onze entreprises chinoises ont signé quatorze accords avec des pays africains pour une valeur totale de 1,9 milliard de dollars, l'a clairement démontré.

Ces accords portaient sur des investissements dans les infrastructures, les communications, la technologie, l'équipement, l'énergie, les ressources, les finances et les assurances. La plus grosse transaction, d'une valeur de 938 millions de dollars, a été réalisée par le conglomérat public chinois Citic, pour l'acquisition d'une usine d'aluminium en Égypte. Les autres accords prévoyaient notamment la construction d'une usine de ciment au Cap-Vert (55 millions de dollars), l'exploitation de mines sud-africaines (230 millions de dollars), une autoroute au Nigeria et un projet de centrale électrique de 400 mégawatts à Bui, au Ghana (622 millions de dollars) (Marks, 2007 ; Baah *et al.*, 2008).

Troisième dimension distinguant les investisseurs chinois : ils recrutent essentiellement des travailleurs chinois. Au Ghana, l'entreprise Shanghai Construction Group, responsable du chantier du stade Takoradi, a employé 150 Chinois sur 230 ouvriers. On estime que le nombre de Chinois vivant et/ou travaillant au Ghana est passé de 500 en 2001, à 6 000 en 2004 (Mohan, 2008). En Angola, ce sont 25 000 ouvriers chinois du bâtiment qui sont actuellement employés dans divers projets à travers le pays. On trouve des situations similaires en Namibie, en Sierra Leone, au Soudan et dans beaucoup d'autres pays africains. Il s'agit là d'une vraie préoccupation pour

les Africains, car pour la plupart d'entre eux le seul intérêt de ces investissements étrangers est qu'ils créent de l'emploi. L'embauche massive de travailleurs chinois passe donc mal.

Quatrièmement, les projets chinois qui ont davantage recours à la main-d'œuvre locale, comme la mine de cuivre de Chambishi en Zambie, qui emploie 2000 Zambiens ou le chantier de la centrale hydroélectrique Bui au Ghana, qui occupe 560 Ghanéens et 110 Chinois, se distinguent par le peu de respect des droits des travailleurs. Les contrats de travail sont précaires, les salaires bas et les conditions de travail mauvaises. Les 560 Ghanéens occupés sur le chantier du barrage de Bui, par exemple, n'avaient toujours pas de contrat de travail un an après le début des travaux. La plupart d'entre eux gagnaient 3 dollars par jour, soit 80 dollars par mois, pour une durée de travail moyenne d'entre 9 et 10 heures par jour.

Les travailleurs se plaignaient par ailleurs du non-paiement des heures supplémentaires. Lungu et Mulinga (2005) et Koning (2007) rapportent que sur les 2000 Zambiens employés dans la mine de Chambishi, seuls soixante-douze étaient des travailleurs permanents. Les autres étaient engagés comme travailleurs temporaires, sans sécurité d'emploi et de salaire. Certains gagnaient à peine 14 dollars par mois. L'absence de normes de sécurité valables a entraîné une explosion qui a fait cinquante morts en 2005 (Konings, 2007).

Qui plus est, les études de cas de dix pays (Namibie, Nigeria, Afrique du Sud, Zambie, Malawi, Zimbabwe, Botswana, Angola et Kenya) ont amplement démontré que les entreprises chinoises opérant en Afrique n'adhèrent généralement pas aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux lois nationales les plus élémentaires en matière de relations de travail et de sécurité et santé au travail. Ces firmes ne tiennent pas non plus compte des lois qui autorisent les travailleurs à former ou rejoindre le syndicat de leur choix et ne respectent pas le droit à la négociation collective. Dans une étude des investissements chinois en Zambie, Kaplinsky *et al.* (2007) rapportent des cas de travail forcé dans certaines des firmes chinoises où les syndicats ne sont pas tolérés.

Par ailleurs, certaines firmes chinoises exerçant en Afrique ont été accusées de violer les droits environnementaux des communautés vivant sur leurs sites d'activités. C'est le cas de l'entreprise d'exploitation forestière Wempco, au Nigeria, accusée par une ONG locale de rejeter des effluents non traités dans la Cross River

(sud-est du Nigeria) qui mettent en péril l'économie et la santé des communautés environnantes (Obiorah, 2007).

Enfin la Chine semble peu préoccupée par les violations des droits de l'homme que peuvent engendrer ses investissements en Afrique. Ces critiques, soulevées par les Occidentaux et les ONG qui les relaient en Afrique, estiment qu'en soutenant des régimes répressifs, les grands investissements chinois sapent la démocratie sur le continent. Les soutiens chinois au Soudan et au Zimbabwe sont souvent cités. Plus récemment, c'est le commerce d'armes entre le Nigeria et la Chine qui a suscité la controverse.

### **L'impact sur les économies africaines**

Plusieurs pays africains sont préoccupés par les effets de la concurrence chinoise sur les firmes locales, en particulier dans les secteurs de la confection, du textile et du mobilier (Zhibiao, 2007). Certains indices montrent que la compétitivité grandissante de la Chine sur les marchés mondiaux a des répercussions négatives sur l'emploi africain. Le Lesotho, le Swaziland, Madagascar, le Kenya, l'Afrique du Sud et le Ghana ont été gravement touchés. Kaplinsky (2007) note que la destruction d'emplois y a été massive, avec un lourd impact sur la pauvreté.

En Afrique du Sud, la confection et le textile ont souffert des importations chinoises suite à la suppression de l'Accord multifibres en janvier 2005. Au point que le gouvernement sud-africain a décidé en 2006 de rétablir des quotas sur trente et une catégories de vêtements et textiles en provenance de Chine, afin de permettre à l'industrie locale de se restructurer et de mieux se préparer à faire face à la concurrence chinoise. Les fabricants sud-africains accusent également la Chine d'inonder les marchés africains de produits fortement subventionnés qui minent l'industrie locale.

En réponse à ces inquiétudes, le gouvernement chinois a octroyé une série de concessions commerciales à un certain nombre de pays africains. Les vingt-cinq pays africains les moins développés bénéficient d'exemptions de droits ou de droits préférentiels sur 190 produits d'exportation (qui représentent 90 % des exportations) vers la Chine. Reconnaissons par ailleurs que la disponibilité de produits chinois bon marché a facilité l'accès des plus pauvres à toute une gamme de biens de consommation autrefois inaccessibles. Cette concurrence chinoise aurait également obligé les fabricants africains à améliorer leurs rendements et la qualité de leurs produits.

En règle générale, les marchés africains semblent avoir bien accueilli la disponibilité de produits chinois bon marché.

Mais l'impact net de l'expansion économique chinoise sur le développement de l'Afrique est probablement négatif, en particulier dans les pays où les fabricants locaux sont dépassés par la concurrence des produits chinois bon marché. Les associations patronales comme les syndicats africains ont pris la mesure de la menace : l'Association of Ghana Industries réclame une forme de protection contre les importations chinoises, tandis que les syndicats nigériens accusent ces importations d'être à l'origine de la perte de 350 000 emplois.

L'évaluation globale des impacts du commerce sino-africain ne peut cependant être limitée aux relations commerciales bilatérales. Elle doit également prendre en considération les effets indirects des activités de la Chine sur le marché mondial. Des effets indirects qui peuvent être contradictoires sur les économies africaines. D'un côté l'augmentation de la demande chinoise en matières premières a poussé à la hausse les prix des exportations africaines. Lafargue (2005) soutient d'ailleurs que la participation de la Chine au marché international a permis de renverser la longue tendance à la baisse des produits africains sur le marché mondial. Mais de l'autre, les exportations chinoises constituent une nouvelle concurrence pour les produits africains manufacturés ou semi-manufacturés sur le marché mondial. En 2005, un même meuble de jardin coûtait 70 euros quand il était importé d'Afrique du Sud, contre 45 et 36 euros quand il provenait du Vietnam et de la Chine respectivement (Kaplinsky, 2008).

On ne pourrait conclure ce chapitre sans mentionner un autre aspect important des relations économiques entre la Chine et l'Afrique : la croissance effrénée du nombre de commerçants chinois dans les villes et villages africains. Kaplinsky *et al.* (2007) rapportent que le nombre de commerçants chinois à Lusaka (Zambie) est passé de 3 000 à 30 000 ces dix dernières années. Rien qu'en 2008, 17 000 Chinois ont demandé un visa pour l'Angola (ces chiffres ne tiennent pas compte des 25 000 ouvriers chinois mentionnés précédemment). Les commerçants chinois seraient entre 200 000 et 300 000 dans la seule Afrique du Sud... On l'imagine, cette présence ne fait pas que des heureux parmi les millions d'Africains qui vivent du petit commerce.

### **L'avenir des relations économiques et commerciales entre la Chine et l'Afrique**

La Chine soutient que ses relations avec l'Afrique sont guidées par les principes d'égalité, de bénéfice mutuel, de priorité aux résultats pratiques et de poursuite d'un progrès commun (Shelton, 2007). Au regard de ce que nous venons d'évoquer, il est évident que ces relations économiques sont tout sauf égales. Mais ces aspects négatifs doivent être mis en relation avec une autre dimension des relations sino-africaines : celle de l'aide sans conditionnalité. Une forme de transfert financier qui convient aux leaders africains, comme en témoignent les extraits de discours officiels suivants :

*« Les Chinois ne lient pas leur activité économique et leur aide à des conditions politiques. Vous n'entendrez jamais les Chinois dire qu'ils ne mèneront pas à bien un projet parce que notre gouvernement n'a pas fait tout son possible pour lutter contre la corruption. S'ils disent qu'ils vont construire une route, ils la construiront »* (Un porte-parole du gouvernement du Kenya, cité dans Obiorah, 2007).

*« Les Chinois font plus que le G8 pour éradiquer la pauvreté ("Make poverty history"). Si les pays du G8 avaient voulu reconstruire le stade, on en serait encore à organiser des réunions ! Les Chinois viennent et le font. Ils n'organisent pas de réunions et ne font pas réaliser des évaluations des impacts sur l'environnement, sur les droits de l'homme, la mauvaise et la bonne gouvernance. Je ne dis pas que c'est bien, je dis juste que l'investissement chinois est plus efficace car il n'implique pas de grosses conditions »* (Cité dans Kaplinski et al., 2007).

*« La plupart des entreprises européennes ont abandonné la Sierra Leone il y a bien longtemps. Mais là où les partenaires habituels de l'Afrique voient des difficultés, les Chinois eux voient des opportunités. Ils sont les nouveaux pionniers et, bien que les gestionnaires de l'aide et les ministres des affaires étrangères européens ne semblent pas l'avoir remarqué, ils sont en train de changer la face de notre continent »* (Représentant du gouvernement de la Sierra Leone, cité dans Hilsum, 2005).

Avec l'aide de leur gouvernement, les firmes chinoises s'engagent dans plusieurs secteurs que les bailleurs traditionnels ont finis par délaisser. Elles construisent des routes, des barrages hydroélectriques et des hôpitaux, autant d'infrastructures cruciales pour le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique. En 2004, la seule entreprise publique « China Road and Bridge Corporation »

avait plus de 500 projets à travers l'Afrique (Pham, 2006 ; Konings, 2007). Parmi ceux-ci : l'édification des bâtiments gouvernementaux en Zambie, à Djibouti en Ouganda, le palais présidentiel de Kinshasa, les bâtiments du parlement de Côte d'Ivoire, du Gabon et du Mozambique, les stades de football en Tanzanie, en République centrafricaine, au Mali et au Ghana, la Cour suprême et l'école de police en Namibie, etc. Ces immenses chantiers ont permis à la Chine de gagner l'admiration des peuples et des gouvernements africains.

Lors du sommet Chine-Afrique de Pékin en 2006, la Chine s'est engagée à doubler le montant de ses aides pour l'Afrique pour 2009 et à augmenter son appui financier aux projets de développement, en particulier dans les domaines de la santé et de l'agriculture. Elle a également prévu d'annuler les dettes de certains pays pauvres du continent, d'accorder des droits de douanes préférentiels aux exportations africaines et d'établir des zones de libre-échange et de coopération économique sur le continent.

Les dirigeants africains considèrent que les rapports avec la Chine constituent une alternative viable aux relations néocoloniales entretenues depuis cinquante ans avec l'Occident. Le principe chinois de non-interférence dans les affaires intérieures a effectivement permis à l'Angola, au Soudan et au Zimbabwe de se passer des institutions financières internationales et d'autres investisseurs bilatéraux (Chidaushe, 2007).

Les relations sino-africaines devraient donc continuer à se renforcer. Mais la nécessité d'un rééquilibrage de ces rapports s'impose toujours plus. La Chine a lancé certains signaux montrant qu'elle était consciente des impacts négatifs que ses exportations de produits manufacturés pouvaient avoir sur l'industrie africaine. Elle a pris une série d'initiatives, en plus des baisses de droits accordées aux pays africains, afin de contrebalancer ces effets. Le Ministère chinois du commerce a formé 2400 Africains issus de quarante-huit pays au commerce, aux investissements et à la gestion, afin de développer leurs capacités dans ces matières. Plusieurs gros investissements ont également été réalisés dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée (fabrication de téléviseurs, téléphones mobiles et autres appareils électroniques, textile, etc.). Ces initiatives pourraient apporter une vraie contribution au développement des industries locales.

Les gouvernements africains pourraient aussi tirer profit de l'expérience des pays asiatiques pour faire des investissements stratégiques dans les domaines de l'éducation et des infrastructures qui puissent renforcer leur développement économique. De tels investissements pourraient améliorer l'attractivité des pays africains aux yeux des investisseurs étrangers tournés vers l'exportation. Les dirigeants africains devraient parallèlement renforcer leurs moyens de contrôle afin de s'assurer que leurs investisseurs, chinois ou non, ne se détournent pas des secteurs industriels pour lesquels ils ont obtenu des licences. Il serait bon également que l'Afrique régule l'utilisation d'expatriés, afin de renforcer les capacités des experts locaux.

L'amélioration de l'environnement juridique est un autre facteur de maturation des relations sino-africaines. Il arrive que les gouvernements africains contournent leurs propres réglementations – lois sur les investissements, lois du travail, lois sur les pensions, salaire minimum, etc. – au profit d'entreprises chinoises, et bien sûr au détriment des travailleurs comme des entrepreneurs locaux. Mais les investisseurs chinois sont également victimes de l'instabilité du cadre institutionnel qui prévaut dans beaucoup de pays africains – taxations intempestives, non-respect des contrats, manque d'infrastructures, irrégularité de l'approvisionnement en électricité et en eau. Ces faiblesses doivent être corrigées afin d'assurer un environnement sain pour les entreprises et les investisseurs qui participent activement au développement de l'Afrique.

Les relations entre l'Afrique et la Chine continueront à alimenter le débat parmi les chercheurs, les décideurs et les partenaires pour le développement. Les aspects négatifs de ces relations seront toujours mis en avant, surtout par les Occidentaux. De leur côté, les leaders africains et les intellectuels verront toujours ces critiques occidentales comme une preuve que leurs anciens colonisateurs craignent de perdre leur emprise sur l'Afrique. Il ne fait aucun doute que la présence de la Chine sur le continent africain a eu des effets bénéfiques tant pour la Chine que pour certains pays africains, en termes de développement des infrastructures, de transfert de technologies et même en termes de création d'emplois. Tant que la Chine aura besoin des ressources de l'Afrique pour soutenir sa croissance économique et son développement, et tant que les pays africains recevront des aides et des investissements chinois dans les secteurs clés de leurs économies sans conditionnalité politique,

les gouvernements africains continueront à bien accueillir la Chine et leurs relations ne feront que se renforcer.

### **Conditions de travail et relations professionnelles au sein des entreprises chinoises en Afrique**

---

Il s'agit de l'aspect le plus controversé des investissements chinois en Afrique. Il a poussé les travailleurs africains et leurs syndicats à se dresser non seulement contre les entrepreneurs chinois, mais aussi contre les politiques locaux qui estiment que « *les mauvaises conditions de travail sont un mal nécessaire au sein d'une relation sino-africaine globalement bénéfique pour l'Afrique* ».

Une étude comparative sur ces questions a été menée dans dix pays africains. Il ressort de cette étude, dont le présent article livre les résultats, que les pratiques varient d'un pays africain à l'autre. Il existe aussi des différences entre secteurs et entre entreprises. Au Nigeria par exemple, des entreprises offrant des conditions de travail exemplaires à leurs employés africains en côtoient d'autres qui violent régulièrement les droits des travailleurs. Pour autant, un certain nombre de tendances communes caractérisent la plupart des entreprises chinoises : relations de travail tendues, attitude hostile envers les syndicats, violations des droits des travailleurs, mauvaises conditions de travail et discriminations de natures diverses.

#### **Conditions de travail**

---

Un aspect récurrent des conditions de travail au sein des entreprises chinoises en Afrique est l'absence de contrat de travail. Les salaires et avantages sont fixés arbitrairement par les employeurs. Même dans les pays comme l'Afrique du Sud qui disposent d'une législation du travail précise et de procédures de résolution des conflits, l'utilisation de travailleurs au noir constitue un frein à toute amélioration des conditions de travail.

Autre pratique problématique : le recours à des travailleurs temporaires. Bien que des lois existent souvent qui prévoient qu'après un certain nombre de mois de travail le travailleur est considéré « permanent », les employeurs chinois maintiennent leurs ouvriers dans le statut de travailleurs temporaires, les privant de la sorte des avantages auxquels ils ont légalement droit. Concernant la durée du travail, beaucoup d'employeurs chinois ignorent les règles en la matière et obligent leurs employés à travailler sans interruption ou compriment leurs pauses repas. Au Malawi par exemple, beaucoup

d'employés d'entreprises chinoises doivent travailler 12 heures sans interruption.

### **Salaires**

---

Les entreprises chinoises payent généralement moins bien leurs travailleurs que les employeurs locaux dans les mêmes branches de l'industrie. En Afrique du Sud, les usines textiles chinoises offrent des salaires bien en deçà du salaire minimum. De même, les entreprises chinoises du secteur de la construction au Ghana, en Namibie et en Angola paient moins leurs travailleurs que les entreprises locales et d'autres sociétés étrangères. Dans certains cas, elles sont même en dessous du salaire minimum. En Zambie, les mines de cuivre chinoises paient 30 % de moins que les autres mines de cuivre du pays. Les cas, moins nombreux, où les salaires sont au-dessus du salaire minimum sont liés au degré élevé de syndicalisation, comme dans certaines usines textiles du Nigeria ou dans les mines zambiennes.

### **Avantages sociaux**

---

Les avantages offerts par les entreprises chinoises sont variables, mais dans la plupart des cas ils se limitent à ce qui est strictement obligatoire. Certaines entreprises chinoises vont même jusqu'à ignorer ces dispositions légales et n'offrent à leurs travailleurs qu'un salaire, sans aucun avantage. La plupart des travailleurs africains étant considérés comme des travailleurs temporaires, ils se voient refuser tout avantage digne de ce nom. Si certains travailleurs bénéficient d'indemnités de transport ou de primes, les assurances pension, les assurances hospitalisation ou les aides au logement sont rarissimes. Les conditions des travailleurs chinois sont généralement bien différentes : ils bénéficient de meilleurs salaires et de véritables avantages sociaux.

En totale violation des droits sur le travail, la plupart des entreprises chinoises privent leurs travailleurs africains de congés annuels, de congés maternité ou de congés pour raisons familiales.

Un autre problème très fréquent concerne l'hébergement des travailleurs. Cela concerne principalement les entreprises de construction qui réalisent des chantiers dans des zones éloignées et doivent donc loger leurs équipes sur place. Dans la plupart des cas, les travailleurs se plaignent amèrement des conditions de logement : les installations sont saturées et les sanitaires en trop petit nombre.

### **Relations avec les syndicats**

---

Les syndicats ne sont pas les bienvenus dans la plupart des entreprises chinoises. Celles-ci mettent sur pied de véritables stratégies antisyndicales : les travailleurs qui adhèrent sont menacés de perdre leur emploi. Or ces travailleurs sont prêts à accepter des conditions de travail proches de l'exploitation pour conserver leur travail. Les négociations collectives sont donc rares. Les responsables chinois considérant les syndicats comme des « fauteurs de trouble », ils préfèrent déterminer les salaires et les conditions de travail de manière unilatérale. Dans les rares cas où les négociations collectives étaient organisées, les salaires et les conditions de travail ont tendance à s'améliorer et à s'aligner sur le niveau national.

Mais même lorsque les travailleurs sont syndiqués, les employeurs chinois rechignent à accueillir les représentants syndicaux à la table des négociations. Et lorsqu'ils le font, ils prétendent qu'il leur est impossible de communiquer efficacement dans la langue officielle (l'anglais et le portugais dans le cas des dix pays couverts par l'étude) ou dans une langue locale. Les syndicats quant à eux se plaignent que les négociations sont incroyablement lentes et fastidieuses, car les Chinois ne cessent de clamer qu'ils sont mandatés par leurs patrons en Chine.

D'après le secrétaire général du syndicat du secteur de la construction au Ghana, les entreprises chinoises « *représentent un défi exceptionnel pour le travail d'organisation des syndicats* », en particulier dans les secteurs des mines et de la construction. Cette vue est partagée par la majorité des syndicalistes africains, qui voient l'entrée de ces firmes sur le marché du travail africain comme une « menace directe » pour les acquis en matière de droits des travailleurs que les syndicats avaient péniblement obtenus après des années de négociations collectives.

### **Répressions et violations des droits des travailleurs**

---

De nombreuses conventions fondamentales de l'OIT sont fréquemment violées par les employeurs chinois, en ce compris le droit de s'affilier à un syndicat, le droit aux conventions collectives, le droit à une rémunération équitable et le droit de se défendre contre les discriminations. Le « *locking-in* » (enfermement) des travailleurs durant les heures de travail constitue une violation particulièrement grave des droits des travailleurs. Cette pratique met les employés

en danger, comme on a pu le voir lors d'incendies dans des usines au Nigeria (vingt morts) et au Kenya (vingt-neuf morts). Des cas de travail forcé et d'agressions physiques et verbales ont également été rapportés.

### **Santé et sécurité au travail**

---

Ces questions ne font pas l'objet d'une grande préoccupation au sein des firmes chinoises. Dans la presque totalité des cas étudiés, aucune mesure de précaution n'est prise par l'employeur et les règlements locaux en matière de santé et sécurité sont largement ignorés. Il n'y a pas de formation à la santé et à la sécurité au travail. Seule une minorité d'employeurs fournissent des vêtements de protection et l'équipement adéquat à leurs travailleurs. Dans la plupart des entreprises, les toilettes sont dans un état déplorable et présentent même des risques pour la santé des travailleurs. Dans certains cas, elles servent également de vestiaires, voire même de cantines.

### **Discrimination et pratiques abusives**

---

L'étude des différents cas a révélé des affaires de discrimination et de pratiques abusives. En Namibie et au Kenya, on a recensé des affaires de harcèlement sexuel. Au Malawi, toutes les travailleuses étaient considérées comme des travailleuses temporaires, ce qui les privait des avantages auxquels les hommes avaient accès. En Angola, les travailleuses de certaines entreprises n'ont pas droit au congé de maternité, quand bien même la législation locale le prévoit. Dans beaucoup de pays, les employeurs chinois licencient les travailleuses lorsqu'elles tombent enceintes, en violation des droits internationaux des travailleurs. On l'a dit, les travailleurs chinois jouissent souvent de meilleures conditions que leurs homologues africains pour les mêmes tâches. En Afrique du Sud et en Namibie, ce sont les lois de discrimination positive, mieux connues dans ces régions sous l'expression « équité en matière d'emploi », qui sont ignorées.

### **Marges de manœuvre des syndicats**

---

La montée en puissance des investissements chinois en Afrique coïncide avec une période difficile pour le syndicalisme africain. Celui-ci ne s'est pas encore relevé des terribles mesures de restructuration et de dégraissage encouragées par le FMI et la Banque

mondiale durant les années 1990. Les moyens et la force de frappe des syndicats n'ont cessé de baisser avec la réduction du nombre de travailleurs syndiqués. Actuellement, le taux de syndicalisation est en dessous des 10 % dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Et l'informalisation croissante du monde du travail compromet l'efficacité des campagnes de recrutement et de sensibilisation visant à inverser la tendance.

Affaibli, le mouvement ouvrier n'a pas pu s'opposer aux réformes de la législation du travail poussées par les bailleurs de fonds afin d'attirer les investisseurs étrangers, ni empêcher la dégradation générale des conditions de travail. Les entrepreneurs chinois profitent de ce climat de remise en cause des droits des travailleurs et de fragilisation des organes (inspection du travail, syndicats) censés les garantir. Ils s'ingénient d'ailleurs à neutraliser les tentatives de réorganisation des structures de négociation collective.

En dépit de ces manœuvres, les syndicats africains ont réussi à organiser les travailleurs dans certaines compagnies chinoises, où ils tentent de faire entendre les revendications de leurs membres. La stratégie du syndicat ghanéen de la construction illustre le type d'action collective à privilégier face aux employeurs chinois. Dans un premier temps, le syndicat a porté à la connaissance de l'ambassadeur de Chine les violations les plus graves commises par les entreprises chinoises dans le secteur de la construction. Dans un deuxième temps les représentants des travailleurs ont fait un rapport des infractions au droit du travail, qu'ils ont adressé à la Commission nationale du travail (NLC), organisme responsable de la prévention et de la résolution des conflits au sein des industries.

À un troisième niveau, le syndicat négocie actuellement avec son homologue nigérian afin de mettre en place une approche régionale face aux défis que représentent les entreprises chinoises. Enfin, le syndicat dénonce les pratiques abusives des compagnies chinoises au gouvernement par l'intermédiaire du ministre du travail et du logement. Il recommande l'implication des syndicats lors des négociations avec les investisseurs chinois dans le secteur de la construction. Il suggère également au gouvernement de faire connaître la législation du travail à tout investisseur désireux de s'engager dans le secteur avant que tout accord ne soit signé.

Afin de forcer les entreprises chinoises à se conformer aux règles du travail, les syndicats devraient former des alliances avec les organisations d'habitants (*community-based organisations*), afin de

boycotter les produits des entreprises chinoises ne respectant pas les règles. Les syndicats peuvent aussi se servir des conventions de l'OIT et de la législation nationale comme bases pour une mobilisation des communautés et des travailleurs contre les compagnies chinoises contrevenantes. Les syndicats ont aussi la possibilité de faire pression sur les entreprises chinoises au niveau régional, par l'intermédiaire de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) et de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA). Les contacts entre ces organisations et la Fédération des syndicats de Chine permettraient de porter les abus des entreprises chinoises à la connaissance des autorités chinoises.

En Zambie également, la réponse des syndicats aux abus des entreprises chinoises a montré une certaine efficacité. Comme dans d'autres pays d'Afrique, la loi protège le droit des travailleurs zambiens de former ou de rejoindre le syndicat de leur choix. Mais les entreprises chinoises ont régulièrement recours au régime du travail temporaire afin de dissuader les ouvriers de se syndiquer.

Dans la mine de cuivre de Chambishi, exploitée par l'entreprise chinoise NFC Africa Mining Plc., seuls cinquante-deux sur 2000 employés étaient syndiqués. Les autres étaient soit sous CDD, soit des travailleurs temporaires. Le syndicat minier a pourtant maintenu la pression sur les employeurs afin de faire cesser le régime du travail temporaire et de permettre aux employés de se joindre à eux. Leurs efforts d'organisation des travailleurs se sont avérés payants : de plus en plus d'employés adhèrent au syndicat. L'expérience zambienne montre la nécessité d'une stratégie d'organisation plus agressive au sein des entreprises chinoises.

Deux autres aspects de l'action syndicale méritent d'être améliorés en vue de rétablir la confiance des travailleurs envers les syndicats. Celui des structures décisionnelles au sein des syndicats d'abord, qui devraient être adaptées ou réformées afin de garantir une meilleure représentation des travailleurs. Ensuite celui de la coordination entre syndicalistes actifs au sein d'entreprises différentes, voire de secteurs différents, qui devraient être renforcés afin de développer des réponses collectives face aux problèmes spécifiques aux investisseurs chinois. Le rôle des fédérations syndicales est crucial à cet égard. Elles devraient favoriser les rapprochements et faciliter l'émergence de stratégies communes.

Dernier exemple de réactivité syndicale dans le contexte des investissements chinois : les actions des syndicats du Malawi, sous

l'impulsion du Congrès syndical du Malawi (MCTU). Comme leurs homologues ghanéens, les syndicats ont rapporté les abus constatés à l'ambassade chinoise. Après discussion, l'ambassadeur chinois a assuré au MCTU que son ambassade allait coopérer avec les syndicats et le gouvernement afin de s'assurer que les investisseurs chinois respectent la législation nationale.

Les militants syndicaux préparent parallèlement une campagne plus agressive, sous la forme de messages de sensibilisation radiodiffusés encourageant les travailleurs à faire valoir leurs droits et à former ou rejoindre le syndicat de leur choix. Les syndicats encouragent également la fédération patronale du Malawi (ECAM) à intégrer les employeurs chinois. Cette fédération pourrait en effet faciliter la négociation entre les syndicats et les employeurs chinois sur les questions de syndicalisation et de négociations collectives.

On constate un consensus parmi les syndicats africains quant à un socle de mesures à adopter afin d'améliorer la protection légale et sociale des travailleurs dans les compagnies chinoises.

### **1. Les responsables des syndicats devraient apprendre le mandarin**

Les syndicats estiment que la langue est l'un des facteurs qui empêchent l'amélioration des relations professionnelles au sein des compagnies chinoises. Les directeurs chinois ont des difficultés à communiquer en anglais, langue officielle des pays où l'étude a été réalisée (à l'exception de l'Angola dont la langue officielle est le portugais). Afin de réduire les coûts d'apprentissage, la CSI Afrique et l'organisation de l'unité syndicale africaine pourraient collaborer avec la fédération des syndicats de Chine (ACFTU) pour faciliter la procédure. Les documents légaux devraient être traduits en chinois pour faciliter la familiarisation des employeurs avec la législation locale.

### **2. Meilleur respect du salaire minimum et autre législation du travail**

Les syndicats doivent faire pression sur leurs gouvernements afin que ceux-ci donnent les ressources nécessaires aux agences d'inspection. Une plus grande présence de ces dernières permettrait un meilleur contrôle des conditions de travail et de salaire. Les parlementaires devraient également être sensibilisés en ce sens. Les syndicats devront également être plus fermes lors des négociations collectives et amener la Chine à la table des négociations.

### **3. Besoin d'une approche coordonnée aux niveaux régional et continental**

Les gouvernements africains tentent désespérément d'attirer des investisseurs dans leur pays. Cette recherche d'investissements se traduit par une course vers le bas en matière de respect de la législation du travail. Les organisations syndicales régionales devraient faire campagne en faveur de l'harmonisation des conditions d'investissement dans les pays africains.

### **4. Besoin de former les leaders syndicaux en matière de négociation et de législation du travail**

Les syndicats admettent que leurs faibles capacités de négociation expliquent une part de leurs difficultés à traiter avec les patrons chinois. C'est particulièrement vrai au niveau des entreprises.

### **5. Élargir le dialogue social**

Dans la plupart des pays africains, il existe des mécanismes de consultation bi ou tripartite, entre travailleurs, employeurs et gouvernement. Les problèmes qui y sont abordés sont cependant limités. Les syndicats doivent élargir ces espaces de consultation aux problèmes du nombre d'heures de travail, des congés maladie, des congés payés, de la sécurité sociale, des assurances médicales, de la santé et la sécurité sur le lieu de travail, etc. Par le biais de leurs équipes de recherche, les syndicats devraient être en mesure de documenter toutes les violations commises par une compagnie chinoise et de les porter à la connaissance des partenaires sociaux (les représentants des employeurs et le gouvernement) et éventuellement à l'Organisation internationale du travail.

### **6. Former des alliances, élaborer des stratégies communes**

Les syndicats dans leur ensemble semblent reconnaître qu'il leur est impossible de lutter seuls et qu'ils doivent donc former des alliances avec d'autres organisations de la société civile pour pouvoir mobiliser les travailleurs, les étudiants et les communautés afin de faire pression sur le gouvernement et d'empêcher que les conditions de travail ne soient sacrifiées sur l'autel des investissements étrangers.

### **7. Proposer des alternatives à la politique néolibérale**

Plus importante encore est la formation d'alliances avec les organisations progressistes en Afrique et ailleurs pour combattre la

mondialisation néolibérale. Le capitalisme sauvage est la source de la régression sociale rampante qui prévaut depuis les années 1980 comme de la crise économique récente qui a eu des effets dévastateurs sur le monde du travail.

## **Conclusions**

---

L'émergence économique de la Chine en Afrique s'est traduite par une recrudescence de pratiques inacceptables en matière de relations professionnelles et de droits des employés. Les Namubiens l'ont clairement exprimé, en comparant les hommes d'affaires chinois à de nouveaux colonisateurs, qui exploitent les travailleurs avec la même condescendance que les anciens colonisateurs. La violation systématique des droits des travailleurs dans les entreprises chinoises a gravement compromis la crédibilité et la légitimité des organisations syndicales, y compris au niveau régional.

Les syndicats sont conscients de la taille du défi qui se présente à eux. La plupart luttent pour recruter des membres et les représenter efficacement auprès des compagnies chinoises. Force est cependant de constater que très peu de progrès a été réalisé en termes de réduction des violations des droits des travailleurs. Une situation qui résulte pour une bonne part de l'acharnement que les employeurs chinois mettent à déprécier les syndicats et à menacer les travailleurs qui font mine de s'y rallier.

Le mouvement ouvrier doit réaffirmer son attachement aux valeurs cardinales du syndicalisme. Seules la cohérence, la combativité et la capacité à repenser leurs pratiques pour mieux défendre les intérêts et les droits des travailleurs pourront redonner aux syndicats la crédibilité qui leur manque auprès de beaucoup de travailleurs, dans les entreprises chinoises comme dans les autres. Car le succès de tout syndicat dépend de sa représentativité, qui elle-même résulte de sa force organisationnelle, c'est-à-dire de son habileté à recruter et à garder des membres.

Enfin l'échelon international est un élément crucial de la contre-offensive syndicale que nous appelons de nos vœux. Ensemble, les syndicats africains doivent imposer le développement de l'Afrique et le respect des travailleurs comme deux conditions non négociables pour tout investisseur. Il faut aussi développer un dialogue direct et constructif entre les mouvements ouvriers d'Afrique et de Chine, car les pratiques des entreprises chinoises en Afrique sont les mêmes qu'en Chine. À cet effet, le besoin d'une meilleure compréhension

de l'autre exige la mise en place de programmes d'échange ciblant les représentants syndicaux comme les travailleurs au plus bas de l'échelle. Comprendre l'environnement de l'autre et ses luttes pour aider à combattre le racisme et la division, afin d'ouvrir la voie à des actions coordonnées au niveau international.

Traduction de l'anglais: Morgan Bauwens

### Bibliographie

- Broadman G., Isik G., Plaza S., Ye X. et Yoshino Y.: *Africa Silk Road: China and Indian's New Economic Frontier*, World Bank, 2009, [http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/Africa\\_Silk\\_Road.pdf](http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/Africa_Silk_Road.pdf).
- Centre for Chinese Studies (2007), *China's interest and activity in Africa's Construction and Infrastructure sectors*, Stellenbosch University.
- Chan-Fishel (2007), « Environmental impact: more of the same? », in Manji et Marks (eds) (2007) *African perspectives on China in Africa*, Nairobi/Oxford, Fahamu & Pambazuka.
- Dobler G. (2005), *South-South Business Relations in Practice: Chinese Merchants in Oshinkango*, Namibia, Mimeo.
- Dong (2008), *Human Rights and Harmonious World*, Unity Press.
- Guan (2007), *Holy Rights*, People University Press.
- Guixuan L. (2005), *Presentation on Perspectives on China-Africa Trade and Economic Cooperation at the 4th Tswalu Dialogue*, consulté le 19 février 2009 sur [www.chineseembassy.org.za/eng/znj/t194633.htm](http://www.chineseembassy.org.za/eng/znj/t194633.htm).
- International Confederation of free Trade Unions (2006), *Internationally Recognised Core Labour Standards in the PRC*, CISL, Bruxelles.
- Kaplinsky R. (2008), « What does the Rise of China do for Industrialization in Sub-Saharan Africa? », in *Good Friend & Good Partners: The «New» Face of China-African Co-operation*, Roape Publications Ltd.
- Kaplinsky, McCormick et Morris (2007), *The Impact of China on Sub-Saharan Africa*, IDS working paper 291, University of Sussex.
- Kaplinsky R. (2005), *Globalization, Poverty and Inequality: Between a Rock and a Hard Place*, Cambridge, Policy Press.
- Konings P. (2007), *China and Africa in the Era of Neo-Liberal Globalization*, CODESRIA bulletin n° 1 & 2.
- Kumo W., *Foreign Direct Investment in Africa: Trends, Opportunities and Challenges*, consulté le 20 février 2009 sur [www.americanchronicle.com/articles/view/87089](http://www.americanchronicle.com/articles/view/87089).
- Large D. (2007), « As the beginning ends China's return to Africa », in Manji F. et Mark S. (dir.), *African perspective on China in Africa*, London, Pambazuka Books.
- Large D. (2008), « China & Contradictions of Non-interference in Sudan », in *Good Friend & Good Partners: The «New» Face of China-African Co-operation, Review of African Political Economy*.
- Lemos et Ribeiro (2007) « Taking ownership or just changing owners? », in Manji et Marks (dir.), *African perspectives on China in Africa*, Nairobi/Oxford, Fahamu & Pambazuka.
- Manji F. & Marks S. (dir.) (2007), *African perspectives on China in Africa*. Nairobi/Oxford, Fahamu & Pambazuka.
- Manji F. & Marks S. (2007). *African Perspectives on China in Africa*, Fahamu.

- Melber (2007), « The (not So) New Kid on The Block : China and the Scramble for Africa's Resources – An Introductory Review », in Melber (ed.) (2007), « China in Africa », *Current African*, n° 35, Nordiska Afrikain institute.
- Melber (dir.) (2007), « China in Africa », *Current African*, n° 35, Nordic Africa Institute.
- Mulder L.J.W. (2009), *Chinese investments in Namibia : A focus on the influence of Chinese investments in the construction and retail sector in Windhoek*, MA Thesis, University of Utrecht.
- Naidu S. (2007), « Mutual Opportunities or Hidden Threats? South Africa's relations with the People's republic of China », in Prah K. K. (dir.), *Afro-Chinese Relations, Past, Present and Future*, Cape Town, The Centre for Advanced Studies of African Society.
- Obiorah (2007), « Who's afraid of China in Africa ? », in Manji & Marks (eds) (2007), *African perspectives on China in Africa*, Nairobi/Oxford, Fahamu & Pambazuka.
- Power M. & Mohan G. (2008), « Good Friends and Good Partners; The New Face of China-African Co-operation », in *Review of African Economy* (ROAPE) Publications Ltd.
- Prah K.K (2007), *Afro-Chinese Relations: Past, Present and Future*, Cape Town: The Centre for Advanced Studies of African Society.
- Taylor (2007), *Unpacking China's Resource Diplomacy in Africa*, in Melber (dir.) (2007) *China in Africa*. *Current African Issues* n° 35. Nordiska Afrikain institutet.
- Tegegne E.G (2006), *Asian Importers and Coping Strategies of Medium, Small and Micro Firms; The Case of Footwear Sector in Ethiopia*, mimeo, Addis Ababa: Adisa Ababa University.
- UNCTAD (2005), *Economic Development in Africa. Rethinking the Role of Foreign Direct Investment*, New York and Geneva, United Nations Conference on Trade and Development.
- UNCTAD (2008), *World Investment Report 2008, Transnational Corporations and Infrastructural Challenge*, New York/Genève, United Nations Conference on Trade and Development.
- UNCTAD (2007), Press Release on Asian Foreign Direct Investment in Africa: UNIDO Research Programme Report, United Nations Industrial Organization.
- UNIDO, *Research Programme Report 2008*, United Nations Industrial Organizations.
- United Nations (2007), *Asian Foreign Direct Investment in Africa, Towards a New Era of Cooperation among Developing Countries*, New York et Genève.
- Yang (2008), *Annual Report on Development in the Middle East and Africa*, Social Sciences Academic Press.
- Zhibiao L. (2007), « Contemporary Economic and Trade Relations between China and Africa », in Prah K.K. (ed.), *Afro-Chinese Relations: Past, Present and Future*, Cape Town, The Centre for Advanced Studies of African Society.